



Rapport d'activités 2017

En résumé...

L'année 2017 se caractérise par l'augmentation de l'activité dans tous les domaines, par rapport à 2016 qui était déjà en augmentation par rapport à 2015. Dans ces années marquées par la quasi-stagnation des salaires pour la plupart d'entre nous, le CAES joue un rôle important pour se ménager des moments de loisirs, d'ouverture, d'évasion.

La communauté de l'ENSCP est attachée au CAES, ce qui s'est manifesté par la reconduction de la subvention de 12000 € par l'établissement, mais aussi par l'aide apportée par deux personnels pour l'organisation des cadeaux de Noël des enfants et des commandes Promoparcs, ainsi que par plusieurs d'entre vous pour le Noël et les permanences. Nous les remercions vivement et appelons à nouveau tous ceux qui le peuvent et le souhaitent à nous aider à l'occasion d'actions ponctuelles, soit à notre initiative (demande d'aide du Bureau du CAES), soit à votre initiative (volonté d'organiser telle ou telle action). Une liste des façons d'aider le CAES est donnée à la fin de ce document.

Cette année 2018, nous cherchons à élargir l'offre du CAES à travers deux pistes : la demande d'adhésion de l'établissement à l'Action Sociale Interministérielle, et la subvention de chèque-cadeaux. Ces pistes sont rapidement décrites à la fin du document.

Permanences et billets Promoparcs

Cette année encore nous avons tenu une Permanence par mois, entre 12h30 et 14h en Salle du Conseil quand c'était possible, sinon dans une salle de l'école. En tout, 250 visiteurs se sont rendus aux permanences (Figure 1). C'est une augmentation nette par rapport à l'année 2016 (192 personnes), qui correspond à l'arrivée de nouveaux adhérents conformément aux nouveaux statuts votés en 2016 (les doctorants et post-doctorants et les personnels employés par d'autres établissements). Notons que l'annonce des permanences se fait exclusivement par mail aux listes laboratoires, enseignants, iatos-ita et doctorants, ce qui est probablement limitant. Nous essaierons de planifier plus à l'avance les permanences et d'afficher les dates autant que possible.

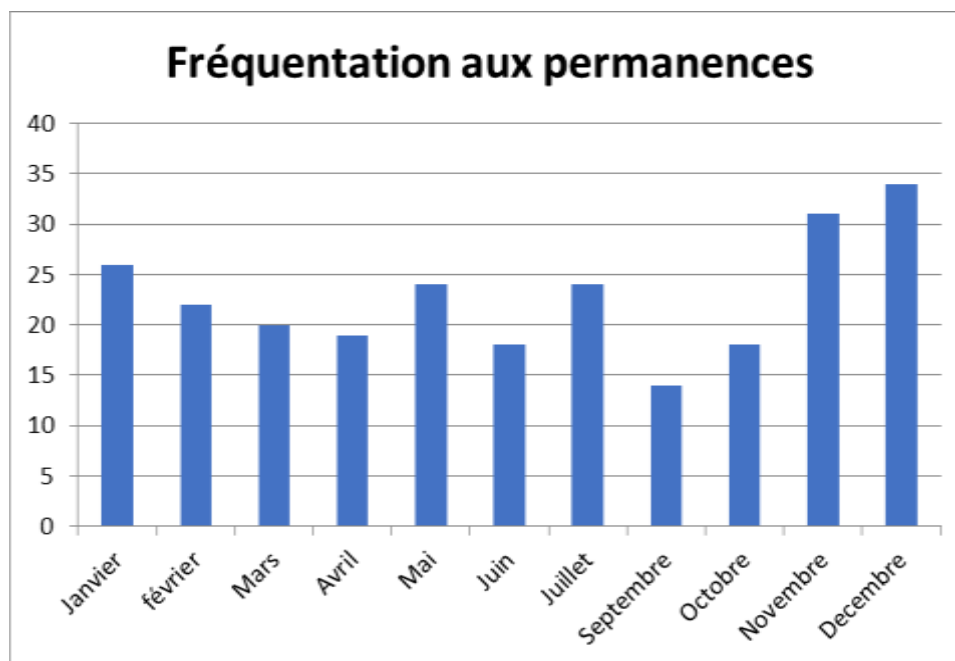


Figure 1 : Fréquentation des permanences en 2017 (nombres de personnes)

La répartition des ventes de billets de cinéma, billets Promoparc et chèques-culture en 2017 apparaît dans la Figure 2. Les billets de cinéma continuent à représenter près des trois quarts des ventes (654 billets vendus, 556 l'an dernier). La hiérarchie des 3 distributeurs se maintient avec une forte progression des MK2 (302 UGC / 218 Gaumont / 134 MK2 : tickets MK2 (+ 75%)).

Les billets Promoparc ont continué à rencontrer un grand succès avec 213 places vendues en 2017 (157 en 2016) et une subvention qui est passée de 556 € (2016) à plus de 860 € (2017). Des commandes sont lancées très régulièrement par mail environ 2 semaines avant les permanences. Sylvie Petitgand a grandement aidé à prolonger cette activité en 2017 en prenant en charge les commandes, nous la remercions.

Les chèques-culture se sont aussi très bien vendus : 169 chèques en 2017 contre 145 en 2016. Toutefois, plusieurs personnes déclarent avoir du mal à utiliser ces chèques et souhaiteraient avoir des chèques de type chèque-cadeaux.

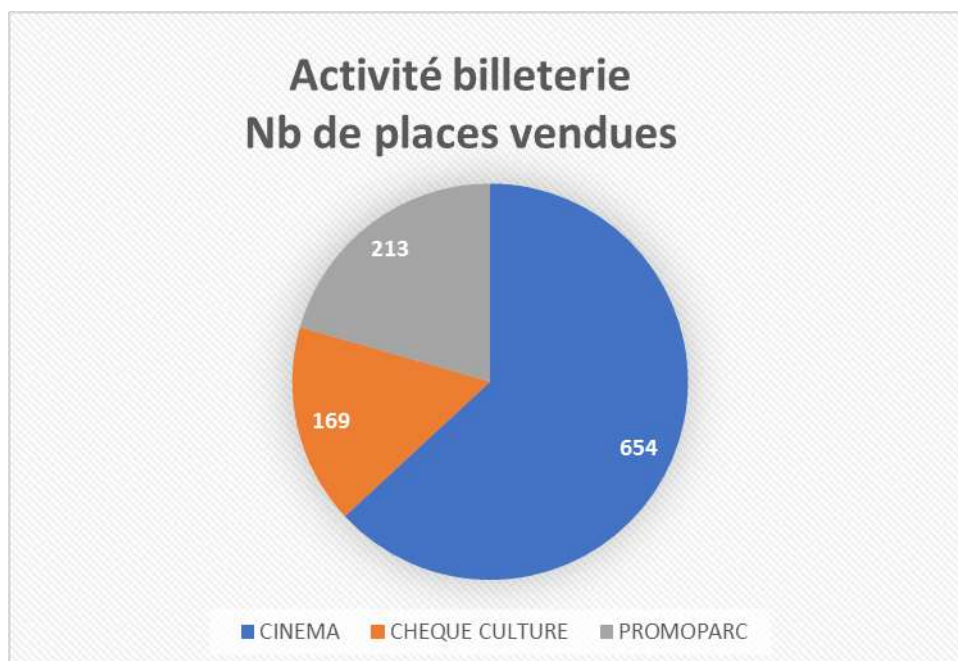


Figure 2 : Répartition de la billetterie en 2017

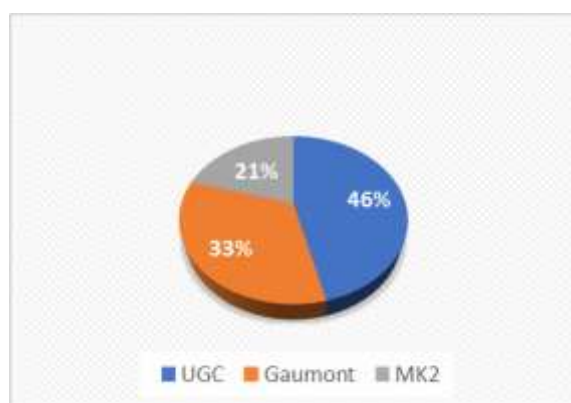


Figure 3 : Répartition des billets de cinéma sur les 3 distributeurs

Subvention Sports et Loisirs

En 2017, 23 personnes ont bénéficié du forfait à 40 € pour l'adhésion annuelle à une activité sportive ou culturelle, pour un montant total de 920 €, exactement comme en 2016. Nous devons mieux parler de cette offre aux doctorants et post-doctorants.

Bilan de la répartition de la subvention versée par le CAES aux personnels en 2017

Le montant total de la subvention versée par le CAES sur l'activité Billetterie, Chèques-Culture et Sports et loisirs est de 3458,47 € (2885 € en 2016). La répartition de la subvention du CAES sur ces activités est donnée dans la Figure 4. Comme en 2016, cette répartition est

équilibrée, ce qui montre que les 4 activités sont toutes d'intérêt pour l'ensemble de la communauté de Chimie ParisTech.

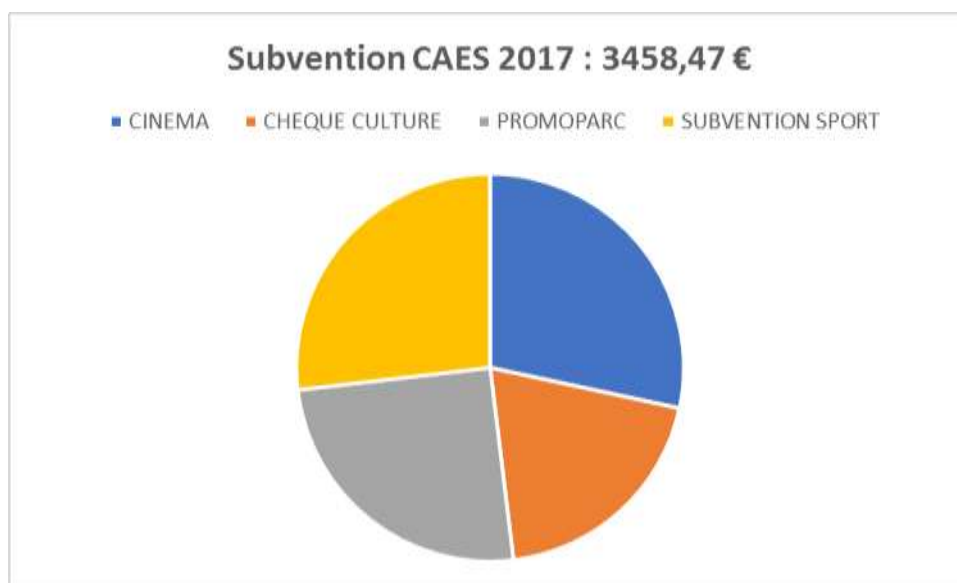


Figure 4 : Répartition de la subvention offerte par le CAES sur l'activité billetterie et forfait Sport

Prêt Solidaire

Le prêt Solidaire a vocation à fournir une aide ponctuelle en cas de difficulté matérielle passagère. C'est un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 2000 euros à rembourser sur une durée fixée par un accord mutuel entre le demandeur et le CAES, ne pouvant pas excéder 24 mois. C'est une activité clé pour le CAES qui y mobilise une part importante de sa trésorerie.

En 2017, 4 prêts solidaires ont été accordés pour un montant total de 5500 €, soit un prêt de moins qu'en 2016. Tous les prêts en cours sont honorés, avec versement régulier des échéances.

Arbre de Noël et cadeaux aux enfants et personnels

La période de Noël donne lieu à deux activités : une distribution de cadeaux aux enfants du personnel et aux personnels, et l'organisation d'une après-midi festive à destination des enfants, l'Arbre de Noël. En 2017, la fête a eu lieu le **mercredi 13 décembre 2017**.

77 enfants, de 0 à 12 ans, ont reçu un cadeau distribué par le père Noël lors du goûter ou ultérieurement. Les cadeaux sont choisis par les parents en août sur la base d'une liste établie avec le prestataire JouéClub et accessible en ligne. C'est Aurélie Perrier qui s'est occupée de cette activité en collectant les réponses des parents et en faisant des relances aux parents n'ayant pas répondu ou choisi les cadeaux. Nous la remercions beaucoup.



54 enfants et 47 accompagnants ont participé à l'Arbre de Noël du mercredi 13 décembre. Au programme, un spectacle de magie intitulé « Le Sabre Magique », de Bruno SANCHEZ, produit par la société « Carrousel Diogène », que nous avons sélectionné parmi les quelques candidatures déposées suite à notre annonce sur une plateforme Internet. Le spectacle n'était pas tout à fait à la hauteur de notre attente pour le budget (1200 € TTC avec l'heure de ballons). Nous pensions, d'après la description reçue, qu'il y aurait 2 acteurs. Or il n'y a eu qu'un acteur pour un enchaînement de numéros de magie pas toujours originaux, sur une histoire de pirate. Heureusement, la participation des enfants était enthousiaste et a fait la moitié du spectacle ! Nous essaierons une nouvelle fois d'être attentifs, mais cette expérience nous montre que des spectacles tous publics à moins de 1200 € ne sont pas faciles à trouver. N'hésitez pas à nous transmettre adresses et contacts en matière de spectacles.

Comme l'an dernier, nous avons fait appel à des maquilleuses professionnelles (société Musimôme), qui sont venues à deux. Les enfants ont pu se faire maquiller sans trop d'attente. Cette année, le père Noël (P. Guezo) a pu fièrement arborer un costume flambant neuf acheté par les soins du CAES. Pour la plupart des enfants, le père Noël de l'école de chimie est le vrai Père Noël, il faut donc lui fournir un équipement à la hauteur, sans lésiner sur les moyens. Pendant et après le goûter, les enfants et plus grands ont pu danser avec la musique spécialement mixée pour nous par le club-mix de l'école. Les étudiants ont encore une fois largement contribué à la fête par la musique (club-mix) et pour la scène (montage et démontage de la scène par le club théâtre, qui produisait « Le Médecin malgré lui » le soir du 13 décembre). Nous les remercions encore pour leur gentillesse et leur bonne humeur.

Contrairement à l'an dernier où il était un peu trop petit, le Sapin de Noël cette année était grand (6 m) et a dû être raccourci pour être levé dans le hall. Tout le monde attend avec impatience le sapin de l'an prochain, qui devrait être parfait ! Le CAES n'a pas retrouvé un carton de guirlandes et le déplore. Nous avons donc dû racheter des guirlandes. Tout cela a élevé le budget « sapin ». Cependant il est visible qu'un sapin illuminé dans le hall, à l'approche de Noël, fait plaisir et réchauffe les cœurs de tout le monde.

L'organisation de l'Arbre de Noël aura coûté en tout 3998 € en 2017 (2990 € en 2016), répartis entre les postes Spectacles, maquillage et ballons (1500 €), cadeaux des enfants (1424 €), goûter (236 €), sapin, décoration et costume (838 €).

En décembre, les personnels, hors doctorants et post-doctorants, ont reçu un ou 2 chèques-culture d'une valeur de 20 € selon leur catégorie (2 chèques pour les catégories B et C), pour un montant total de 2320 € (116 chèques distribués). Enfin, la commande groupée de chocolats (non subventionnée) auprès des « Comptoirs du Cacao » a été renouvelée cette année.



Quelques photos de l'Arbre de Noël 2017. Les photos, notamment celles des enfants avec le Père Noël, ont été mises à disposition sur le serveur de l'ENSCP par l'équipe de la DSI.



Les projets pour 2018

En 2018 nous allons essayer d'étendre l'offre du CAES.

Intégration de l'ENSCP à l'Action Sociale Interministérielle

Une première possibilité, la plus importante, consiste à demander à l'établissement d'intégrer le champ de l'ASI, Action Sociale Interministérielle. Avant le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), les personnels de l'ENSCP étaient directement employés par l'état (MENESR) et bénéficiaient de ces prestations sociales s'ils en faisaient la demande. Nombre d'entre nous ont ainsi pu bénéficier de chèques-vacances et de tickets CESU-garde d'enfants subventionnés. Depuis les RCE, l'employeur est l'ENSCP. Pour que les personnels puissent bénéficier de l'ASI, il faut que l'ENSCP décide d'adhérer à ce programme et y contribue financièrement. La contribution financière est calculée prestation par prestation, sur la base du coût moyen constaté l'année précédente sur chaque prestation dans l'ensemble de la Fonction Publique, rapporté aux effectifs de l'établissement. L'ENSCP doit donc aussi décider quelles prestations de l'ASI elle accorde à ses personnels.

L'ensemble des prestations de l'ASI est consultable sur un portail unique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/action-sociale-interministerielle>. En voici une liste **non exhaustive** :

- **Tickets CESU garde d'enfants 0 - 6 ans** : pour le paiement des assistantes maternelles mais aussi des centres de loisir. Il faut remplir individuellement un dossier de demande sur un site interministériel dédié.
- **Chèques Vacances** : consiste à épargner sur 4 à 12 mois sur un compte, restitué en chèques-vacances avec une subvention de 10 à 30% du montant épargné. Les chèques-vacances peuvent être utilisés pour payer les lieux de vacances, colonies de vacances, transports vacances etc. Là aussi, il faut remplir individuellement un dossier de demande sur un site interministériel dédié.
- **Autres aides aux vacances et loisirs** : aide à l'inscription des enfants aux centres de vacances avec hébergement (colonies de vacances), centres de loisirs, séjours familiaux en centres de vacances, séjours linguistiques, ...
- **Aide à l'installation des personnels** : aide au paiement du premier mois de loyer et frais d'agence pour les primo-arrivants dans la fonction publique,
- **Accès au logement social interministériel en Ile de France,**



- **Aide au maintien à domicile des personnes retraitées.**

Le CAES considère primordial que l'établissement étudie et adhère à l'ASI. Nous avons transmis la documentation sur ce sujet au Service RH (merci à Claudine Fleurant pour son relais) et porterons ce point au Comité Technique. Nous sommes prêts à aider le service RH et l'établissement dans cette démarche. Une fois l'adhésion faite, le CAES pourra servir de relais et d'information sur l'ASI.

Sélection et offre de chèques-cadeaux

Suite à quelques demandes, nous allons étudier la question de subventionner des chèques-cadeaux, de type Tirs Groupés ou KDO.

Comment apporter votre aide au CAES ?

Apporter son aide au CAES est un engagement pour la communauté. En matière d'engagement, le temps et les modalités sont spécifiques à chacun. Voici plusieurs possibilités :

- Devenir membre du Bureau : secrétaire, trésorier, président, ou leurs adjoints. Les membres sont élus lors de l'AG annuelle et leur mandat est de 2 ans. L'équipe ayant été élue en 2017, les mandats seront à renouveler en 2019. Ce sont les postes de trésorier et trésorier-adjoints qui sont les plus mobilisants : de l'ordre de 4-5h par mois.
- Prendre en charge une action spécifique : par exemple l'opération « cadeaux de Noël des enfants », ou les commandes Promoparcs, ou la recherche d'un spectacle pour l'Arbre de Noël, ou l'organisation d'une sortie culturelle groupée, ...
- Aider ponctuellement aux « pics d'activité » : emballage des cadeaux de Noël, achat et distribution du goûter, ...
- Documenter et conseiller le CAES sur une nouvelle offre (nouveau type de chèques, etc)...

Dans tous les cas prenez contact avec nous !

Les membres du Bureau du CAES : Peggy (trésorière), Didier J (trésorier adjoint), Ali (secrétaire), Sébastiana (secrétaire adjointe), Odile (présidente).